

VOUS VENEZ DE L'ÉTRANGER ET VOUS VOUS INSTALLEZ À HÄMEENLINNA

PERMIS DE SÉJOUR OU ENREGISTREMENT ?

- **Les ressortissants des pays nordiques** doivent s'enregistrer à la municipalité *maistraatti* (pour les séjours de plus de 6 mois).
- **Les citoyens de l'UE** doivent s'enregistrer trois mois après leur arrivée, auprès des services de Bureau de l'immigration.
- **Les ressortissants des pays qui n'appartiennent pas à l'UE** ont besoin d'un permis de séjour.

➤ www.migri.fi

1. VOUS ÊTES CITOYEN D'UN PAYS DE L'UE/EEE ET VOUS SÉJOURNEZ PLUS DE TROIS MOIS EN FINLANDE : INSCRIVEZ-VOUS AUPRÈS DES SERVICES DE BUREAU DE L'IMMIGRATION

Remplissez le formulaire : Enterfinland.fi

- Enregistrement du droit de séjour des citoyens de l'UE (payant)
- Pour pouvoir séjourner en Finlande, les membres de la famille qui ne sont pas citoyens de l'UE ou d'un pays assimilé à l'UE doivent se procurer une carte de séjour (payant)

Vous devez faire enregistrer votre droit de séjour quand :

- vous avez un emploi ou vous êtes établi à votre compte **ou**
- vous disposez de ressources financières suffisantes et vous avez une carte d'assurance maladie **ou**
- vous êtes admis dans une école pour y suivre des études et vous disposez des ressources financières suffisantes **ou**
- vous avez un lien de parenté avec une personne résidant en Finlande.

2. INSCRIVEZ-VOUS À LA MUNICIPALITÉ

Munissez-vous des documents nécessaires : extrait de naissance, acte de mariage, attestation de divorce et de garde des enfants, traduits en finnois et dotés d'une apostille.

Birger Jaarlinkatu 13

tél. 0295 539 361

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h15

Remplissez les formulaires

- Déclaration d'enregistrement d'étranger
- Déclaration d'emménagement

Une fois la procédure d'enregistrement terminée, vous obtiendrez votre numéro personnel d'identification. **Vérifiez si une notification de commune de résidence peut vous être attribuée.**

3. POUR POUVOIR TRAVAILLER, VOUS DEVEZ VOUS PROCURER UNE CARTE D'IMPÔTS AU BUREAU DES IMPÔTS

N'oubliez pas votre numéro personnel d'identification.

Lukiokatu 26

tél. 020 612 000

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h15

Remplissez le formulaire

- Demande d'une carte d'impôts à la source (si vous travaillez **moins de 6 mois**)
- Demande d'une carte d'impôts (si vous travaillez **plus de 6 mois**)

4. VÉRIFIEZ VOS DROITS À LA SÉCURITÉ SOCIALE FINLANDAISE AUPRÈS DE KELA

Rauhankatu 1
tél. 020 692 207 (pour les questions d'immigration et d'émigration)
Ouvert le lundi de 9h à 17h, et du mardi au vendredi de 9h à 16h

Remplissez le formulaire Y77

- Demande d'affiliation à la sécurité sociale finlandaise

5. POUR VOS DEMANDES D'EMPLOI OU DE FORMATION, INSCRIVEZ-VOUS AUPRÈS DE L'AGENCE POUR L'EMPLOI ET LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Saaristenkatu 3
tél. 02950 41441
www.te-palvelut.fi

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 15h45

Les demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence pour l'emploi et les activités économiques bénéficieront des services de recherche d'emploi ou de formation. L'Agence se charge également des formations d'intégration des étrangers.

6. OUVREZ UN COMPTE BANCAIRE

Munissez-vous de votre passeport et de votre numéro personnel d'identification. Exemples de banques : Nordea, Sampo, Osuuspankki.

7. VOUS POUVEZ FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT

Hämeenlinnan Asunnot Oy
Raatihuoneenkatu 7
tél. (03) 625 161

Lumo&VVO
lumo.fi
tél. 020 508 5000

CONSEILS EN MATIÈRE D'IMMIGRATION

KASTEELLI, L'ANTENNE DES SERVICES MUNICIPAUX
Palokunnankatu 16

- **MAAHANMUUTTOINFO**
Informations sur l'immigration en Finlande.
www.hameenlinna.fi/maahanmuuttoinfo
- **SERVICES POUR LES RÉFUGIÉS**
www.hameenlinna.fi/maahanmuutto

KUMPPANUUSTALO / Le salon des cultures

Kirjastokatu 1

Activités multiculturelles et clubs.

INFOS SUR INTERNET

www.hameenlinna.fi/maahanmuutto

infopankki.fi

www.migri.fi